

## ENQUÊTE PRELIMINAIRE

Président du tribunal : M. le juge Desnoyers.

*Interrogatoire du plaignant*

M. Filiatreault.—Ma déclaration et plainte en date du 22<sup>e</sup> jour d'avril dernier m'étant lue, je déclare qu'elle contient la vérité et y persiste. Je vois aujourd'hui dans ce bureau M. l'abbé Gosselin dont il est question dans ma dénonciation et plainte.

Le numéro de la *Semaine Religieuse* que j'ai produit et qui contient l'écrit libelleux dont je me plains m'a été remis par M. Derome, libraire de Montréal, qui m'a dit être un abonné de la dite *Semaine Religieuse*. Je sais que la dite *Semaine Religieuse* est reçue et lue à l'archevêché de Montréal. Je reçois aussi ce journal, mais non comme abonné.

M. l'abbé Gosselin a admis devant moi qu'il est propriétaire et rédacteur de la dite *Semaine Religieuse* et qu'il est l'auteur de l'écrit dont je me plains ; mais il refuse d'admettre que le numéro de la *Semaine Religieuse* contenant l'article en question a été publié dans le cours ordinaire de la publication de la dite *Semaine Religieuse*.

*M. Filiatreault transquestionné par M. G. Lamothe*

Q. Pouvez-vous jurer que M. A. J. Derome soit un abonné de la *Semaine Religieuse* de Québec ?

R. M. Derome m'a dit lui-même qu'il était abonné à la *Semaine Religieuse*.

Q. Le savez-vous personnellement, autrement que par ouï-dire ?

R. Je ne sais que ce que M. Derome m'a dit à ce sujet.

Q. Savez-vous personnellement et non par ouï-dire, si l'archevêché de Montréal est abonné à la *Semaine Religieuse* ?

R. Je ne le sais pas personnellement.

Q. Quand vous parlez des admissions de M. l'abbé Gosselin, entendez-vous dire admission formelle ou implicite, sur le point particulier qu'il est le propriétaire de la *Semaine Religieuse* ?

R. M. Gosselin a admis formellement qu'il était propriétaire de la *Semaine Religieuse*. Il a exprimé ses plus profonds regrets d'avoir écrit l'article en question.

Q. Où a été faite cette admission ?

R. Dans la chambre du juge.

Q. Parlez-vous de cette conversation qui a eu lieu dans la chambre du magistrat et à laquelle ont pris part M. Globensky, votre avocat, et M. Lamothe, avocat de M. Gosselin ?

R. Il n'y a pas eu de conversation. J'entrais et on m'a présenté M. Gosselin qui a dit ce que je viens de rapporter.

Q. Voulez-vous dire quelles personnes étaient présentes ?

R. Il y avait là M. Desnoyers, M. l'abbé Gosselin, M. Lamothe, M. Globenski, le greffier et moi.

Q. Qui vous a présenté à M. Gosselin ?

R. M. Globenski.